



LA COOPÉRATIVE DE BATTAGE DE VAURACON

Témoignage de M. Henri Martellière

Dans les années suivant la fin des hostilités 1914/1918, les agriculteurs de la Vallée du Boulon étaient nombreux : 25 dans les villages de Vauchalupeau, Vauracon, La Fosse Courtin et la Chalopinière.



Chacun exploitait quelques hectares de terre, un peu de vigne, possédait quelques vaches, 1 cheval, ce qui nécessitait l'entraide dès qu'était nécessaire un attelage de 2 chevaux, par exemple. Comment rentrer la moisson dans la cour ? C'était le matériel d'un entrepreneur de battage qui passait en septembre, battre les récoltes ... mais pas toujours quand / comme l'aurait souhaité les clients ! De là, est née l'idée de s'équiper, **ensemble**, en coopérative pour acheter du matériel.

Le **27 avril 1926**, avec l'aide et les conseils du Génie Rural et du Crédit Agricole, les 25 agriculteurs se réunissent en une Assemblée Générale Constitutive ; et ils prennent la décision de créer cette coopérative qui s'appellera COOPERATIVE DE BATTAGE DE VAURACON. Il est alors décidé de souscrire un capital social initial, par souscription de parts de 50 francs l'hectare, chaque agriculteur en fonction de sa surface de terre, pour un total de 8 350 Francs.

Les, sous-signés :

1° - PILON BLANCHECOTTE	2° - OUVRAY Pierre
3° - FOURNIER Camille	4° - BELLAMY NORGUET
5° - MARTELLIERE GENTY	6° - NEILZ MARTELLIERE
7° - BRINDEAU NORGUET	8° - LATRON Clovis
9° - GILMARDAIS GUETTIER	10° - PILON Georges
11° - GENTY WORMS	12° - AUVRAY Camille
13° - TAILLIARD JANVIER	14° - Vve ROGER COLLIN
15° - ROGER Maxime	16° - RENARD GENTY
17° - HALLOUIN WALTER	18° - MONTARU Félix
19° - ROGER COLLIN	20° - FOUQUET MARLANGE
21° - NEILZ Clotaire	22° - COLIN Lucien
23° - Vve BRETON NEILZ	24° - BOUFFARD REMARD
25° - GALLARD CHAILLOU	

Ont établi de la manière suivante les statuts de la Société Coopérative agricole qu'ils sont convenus de former.

ARTICLE 2 .- Cette société prend la dénomination de Coopérative de battage de VAURACON. Sa circonscription territoriale comprend la commune de Mazangé et communes limitrophes. La société demandera son affiliation à la Caisse locale de Crédit agricole mutuel de Vendôme

ARTICLE 3 .- Cette société a pour objet le battage des récoltes appartenant exclusivement à ses adhérents.

Extrait des statuts de la coopérative de battage (1926)

Avec un prêt du Crédit Agricole, il est acheté un matériel complet : chaudière batteuse et leur, première campagne en 1926, à la satisfaction de tous. Ceci jusqu'en 1970, où est prise la décision d'acheter une moissonneuse-batteuse ; la vente du vieux matériel pour 50.000 Francs servira à rembourser en totalité les porteurs de parts.

Le 23 juin 1982, décision est prise de changer la moissonneuse pour une plus performante et souscrire 5.000 Francs de parts portant ainsi leur montant total à 38.500 Francs.

Il ne reste plus aujourd'hui que 6 sociétaires qui utiliseront ce matériel jusqu'en 2004.

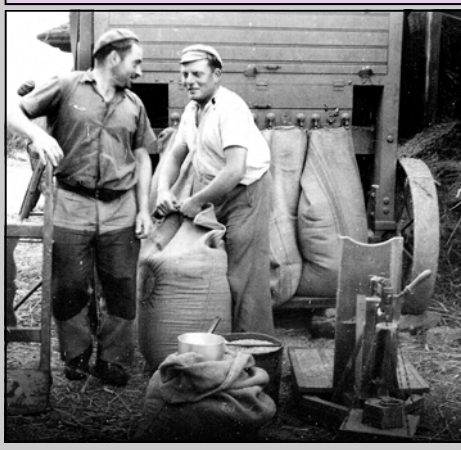
Le 8 février 2005, les adhérents de la coopérative de battage de Vauracon envisagent de dissoudre ladite société et pour cela, s'adressent à l'UDCUMA (Union Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) pour donner suite à cette décision et les aider dans cette démarche. La vente du matériel permet de rembourser la totalité des parts souscrites.

Ce sera la CUMA de Mazangé qui assurera une section moissonnage-battage.

On peut dire que la Coopérative de battage de Vauracon annonçait les prémices de la CUMA.

A suivre...

Photos de la batteuse en activité dans la vallée du Boulon.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Le 8 mai nous célébrons la commémoration de la capitulation de l'armée allemande et ainsi s'achevait la Seconde Guerre Mondiale 39/45.

Mais ce 8 mai n'a pas toujours été férié et chômé.

En 1948 le ministre des anciens combattants de l'époque, François Mitterrand, confirme la célébration du 8 mai 1945 et le caractère non férié de cette date.

En 1951 sous la pression des anciens combattants, le 8 mai devient un jour férié.

En 1959 le général de Gaulle supprime ce jour férié, et sa commémoration est reportée au 2^{ème} dimanche du mois.

En 1965, pour le 20^{ème} anniversaire de la capitulation allemande, le gouvernement de Georges Pompidou rétablit exceptionnellement le jour férié -

En 1968, le 8 mai redevient la date officielle de la célébration de la victoire alliée, mais reste un jour travaillé.

En 1975 Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, décide de supprimer cette commémoration.

En 1981, avec F. Mitterrand, nouveau président de la République, rétablissement de la commémoration du 8 mai et décision d'en faire un jour férié et chômé en France.

LE CHANT DES PARTISANS, réflexions d'enfants



• *Nous avons chanté parce qu'ils ont parlé de la guerre 39-45. En chantant « le Chant des partisans », on fait honneur aux gens qui ont sauvé la France.*

• *Nous avons chanté le chant des partisans lors de la cérémonie du 8 mai, car nous avons écrit une pièce sur les Justes, qui date de 39-45.*

Benjamin.J

• *Nous avons chanté le chant des partisans parce que c'est un chant inoubliable, Ce chant nous l'avons chanté car ça concerne la 2ème guerre mondiale qui est une guerre terrible.*

Benjamin A

• *Nous avons chanté le chant des partisans à la cérémonie du 8 mai parce qu'on a fait une pièce sur les justes et à la fin on a chanté le chant des partisans. Et notre maître nous a proposé de le chanter le 8 mai*

Pauline

• *Nous avons chanté le chant des partisans à la cérémonie du 8 mai parce qu'il y avait des personnes qui avaient fait la guerre.*

Florent

• *Le 8 mai nous avons chanté le chant des partisans en honneur aux gens qui ont sauvé la France du monde nazi. En septembre, nous avons vécu une cérémonie présentant une femme Juste : Suzanne Marsollier, puis nous en avons écrit une pièce de théâtre.*

Clovis

• *Le 8 mai lors de la cérémonie nous avons chanté le chant des partisans parce que nous avons écrit du théâtre sur la deuxième guerre mondiale*

Mathis

• *Pour la cérémonie du mardi 8 mai nous avons chanté le chant des partisans car le maître nous a donné les paroles parce qu'au théâtre nous l'avons chanté pour une pièce sur les justes qui se passe pendant la 2ième guerre mondiale.*

Félicie

• *Nous avons chanté le chant des partisans car nous l'avons appris en mémoire de madame Suzanne Marsollier.*

Quantin

• *Nous avons chanté le chant des partisans le 8 mai 2007 car c'est le jour de la fin de la guerre 1939-1945.*

Morgan

• *Nous avons beaucoup travaillé sur l'histoire des Justes, nous avons alors pensé à chanter le chant des partisans à la cérémonie du 8 mai.*

Nolwenn

• *Nous avons commencé à travailler sur les Justes, puis à écrire une pièce de théâtre sur les Justes et à la fin de cette pièce nous avons chanté « le chant des partisans ». Notre maître a demandé aux mairies de Fortan et Mazangé si on pouvait le chanter à la cérémonie du 8 mai, ils ont accepté qu'on le chante.*

Chloé

Flavie

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL(EXTRAITS)

Lors de sa séance du 28 mars 2007, le Conseil Municipal de MAZANGE a :

- Voté le **compte administratif 2006** du service **annexe de l'assainissement**, avec en section de **fonctionnement un excédent de 59 997.22 €**, et en **investissement un déficit de 128 029.70 €**,
- Voté le **budget primitif 2007** du service **assainissement**, qui s'équilibre à **182 296 € en section d'investissement** et à **72 937 € en section de fonctionnement**,
- Voté le **compte administratif de la commune**, qui laisse apparaître en section de **fonctionnement un excédent de 97 401.49 €**, et un **excédent de 12 258.90 €** en section d'investissement,
- **Maintenu les taux des impôts locaux pour 2007** comme suit : taxe d'habitation 14.17 %, taxe foncière sur les propriétés bâties 21.04 %, taxe foncière sur le non bâti à 48.24 %,
- Voté le **budget primitif 2007 de la commune** qui s'équilibre en section de **fonctionnement à 514 944 €** et en section d'investissement à **108 233 €**,

- Approuvé le devis de **signalisation horizontale** pour la RD5/RD24 (Gué-du-Loir) de 2 006.04 € TTC, établi par la DDEA de BLOIS,
- Décidé du remplacement des **luminaires** dans le bourg et au Gué-du-Loir, pour la somme de 2 978.04 € TTC, par l'entreprise INEO de NAVEIL,
- Accepté le devis de **peinture des boiserries extérieures de la salle des fêtes** par l'entreprise DIJON, suivant un coût de 1 288.56 € TTC,
- Retenu le devis de **peinture du vestiaire du terrain de football** de l'entreprise DIJON, moyennant un coût de 383.92 € TTC,
- Approuvé le devis de **restauration du pont de la Bonaventure** de l'entreprise SANDRE de VILLIERS/LOIR, pour un montant de 8 075.39 € TTC,
- Décidé de verser une **subvention à l'association des Jeunes Sapeurs-pompiers** de VENDOME de 33 € pour l'exercice 2007.

VOIRIE INFO

Depuis cette année, suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Vendômois Rural (CVR), l'investissement et l'entretien des nouvelles voies communautaires sont désormais assurés par la CVR. Sur Mazangé, les voies concernées sont :

- VC 1 et VC 501 de Mazangé à Epuisay
- VC2 route de Lunay
- VC3 et VC 505 de l'Orgerie à Pin
- VC 6 de Vauracon à la Chataigne
- VC7 route de Boutefée
- VC8 et VC 504 de la Fosse Courtin à la route du Cormier
- VC 32 déviation du bourg

Début juin, le broyage de l'herbe sur les bernes de ces voies communautaires a été effectué par une passe de chaque côté.

Les autres voies communales sont toujours entretenues par la commune.

Les routes départementales sont de la responsabilité du Conseil Général.

ELECTIONS :

Présidentielles :

A noter l'excellent taux de participation au 1^{er} tour (88,15%) et au second tour (87,58 %)

Législatives :

M. Maurice Leroy est ré-élu député de la circonscription de Vendôme (taux de participation à Mazangé de 66 % au 1^{er} tour et de 65.57 % au second)



INFOS MUNICIPALES

- **Maisons fleuries** : passage dernière semaine de juin.
- **Journée Propreté** : « nettoyons la nature » : samedi 29 septembre 2007 après-midi
- **Benne à ferrailles** : jusqu'au 15 Juillet devant l'atelier/dépôt de la commune

JOURNÉES DU PATRIMOINE

A noter que ces journées du patrimoine créées en 1984 sont devenues européennes en 1992.

Pour leur 24^{ème} édition, les journées européennes du patrimoine se dérouleront le **week-end du 15 et 16 septembre 2007** et nous permettrons de découvrir

LES METIERS DU PATRIMOINE

Des hommes et des femmes au service des biens culturels.

TOURISME

Le Conseil Général a lancé une opération « **devenez l'ambassadeur de votre département** », et vous avec vos amis et votre famille **avez-vous fait découvrir Vendôme et sa région ?**

Quelques sites à redécouvrir (horaires et tarifs voir office de tourisme) :

- Vendôme ville d'art et d'histoire : visite libre au fil des rues , visites découvertes thématiques, promenades nocturnes aux flambeaux, les ateliers jeune-public , promenades en barque
- Les châteaux forts : Freteval, Lavardin, Vendôme
- Châteaux et manoirs : Radrets, La Possonière

Plus d'infos sur <http://www.coeur-val-de-loire.com>

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

- 29 Avril dernier, en collaboration avec Perche Nature, le troisième volet de la **découverte de la vallée du Boulon** a eu lieu. Environ une trentaine de personnes s'est donnée rendez-vous sur la place de l'église de Danzé et a pu découvrir l'endroit où le Boulon disparaît sous terre. Après Une balade à travers bois, on s'est retrouvé sur la place pour le verre de l'amitié.



- Le 3 juin, l'association a inauguré sa nouvelle formule de la **rando vélo familiale**.

Malgré le beau temps, seulement une bonne trentaine de cyclistes a participé mais nous sommes satisfaits car nous avons pu constater que la majorité sont des habitants de Mazangé.

Bravo à tous, un grand merci aux enfants courageux qui ont terminé la petite boucle (19 kms) ce qui prouve que notre nouvelle formule est vraiment accessible à tous.

Une cinquantaine de kms de route et chemin avaient été balisés sur les communes de Mazangé, Fortan, Azé et Lunay.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

- En ce qui concerne la **"gymnastique"**, nous cherchons toujours un ou une animateur(trice) pour relancer cette activité. Si vous connaissez quelqu'un(e) susceptible d'accomplir cette tâche, veuillez contacter le président, M. Siegers Eduard, au 0254720140. Merci et à bientôt.



AGENDA

- 23 juin : **Feu de la St Jean** du Comité des Fêtes
- 1er juillet : **Fête des écoles** à FORTAN
- 14 juillet : Festivités avec **jeux** sur la place de l'église
- 15 juillet : Soirée **moules-frites** suivie d'un **bal**
- 9 septembre : Foire à la **brocante** et festival des vins
- 15 & 16 septembre : **Journées du patrimoine**
- 16 septembre : **Rallye pédestre** organisé par l'association sportive et culturelle
- 29 septembre : Opération « **Nettoyons la Nature** »
- 14 octobre : **Repas** des anciens UNRPA
- 27 octobre : **Soirée à thème** organisée par Meg'anime



Dans les méandres du Loir

« De Vendôme à Trôo, vous découvrirez un paysage pittoresque créé il y a des millions d'années, que l'homme a récemment et patiemment aménagé.

Aujourd'hui, il est amené à se transformer sous nos yeux. Les auteurs, P. Chevallier et G. Leriche, vous invitent, par des ballades agrémentées d'activités et par un questionnement adapté, à mieux comprendre cette évolution. Ils souhaitent ainsi que le lecteur devienne acteur de son environnement. »



Ouvrage publié par l'Association **PERCHE NATURE** (160 pages, plus de 250 illustrations).
Prix : 10 € + frais de port.

Vos souvenirs du « certif' »

Mois de juin, mois des examens... Nous vous invitons à faire part de vos souvenirs du Certificat d'Etudes. Merci de contacter la Mairie.

UNRPA: Equilibre / mémoire

L'UNRPA de Mazangé peut vous organiser des ateliers « Equilibre ou mémoire » en 12 séances de 1 heure, par groupe de 14, pour 40 €. Ces ateliers sont ouverts à tous.

Si vous êtes intéressés ou vous désirez plus d'informations, prenez contact avec Mme Blateau au 02.54.72.00.43.

Plan d'eau de Villiers

Désormais, l'ensemble de la population des 7 communes, dont Mazangé, constituant la CVR bénéficie d'un tarif préférentiel pour les activités organisées au plan d'eau de Villiers (voir ci-dessous). Des dépliants seront à la disposition dans chaque mairie.

Dans un cadre très verdoyant, le plan d'eau vous offre :

- **Des activités nautiques** : location de matériel divers (catamaran, dériveur, canoë, planche, kayak, optimist, pédalo) ;
- **Baignade** : surveillée par un maître-nageur en juillet et août ;
- **Pêche** : elle est possible, hors les zones interdites, à condition d'avoir acquitté un droit de pêche. Pour des raisons de sécurité, la pêche au lancer est interdite.

- **Activités de plein air** : location de VTT, tir à l'arc, escalade, aire de pique-nique, balade pédestre.

- **Des stages** organisés par l'association **Néovent**.

Pour tous renseignements :
Mairie de Villiers sur Loir : 02 54 72 90 83
Base nautique : 02 54 72 87 17
Baignade : 02 54 72 75 99
Néovent : 02 54 72 86 71
UFOLEP Blois : 02 54 43 86 65